

## Le 15 octobre 2024

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 15 octobre 2024 à 16h30, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Sonia Fontaine - maire Serge Bédard - district #1 Samuel Champagne - district #3 Patrick Beauchamp - district #4 Barbara Legault - district #5 Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :

Richard Handfield - district #2

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL
- 3.1- Aucun
- 4.- CORRESPONDANCE
- 4.1- Aucun
- 5.- RÈGLEMENTS
- 5.1- Aucun
- 6.- PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)
- 6.1- <u>Dépôt de la pétition accompagnant le mémoire sur la modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations</u>
- 7.- RAPPORTS
- 7.1- <u>Aucun</u>
- 8.- VARIA
- 8.1- Aucun
- 9.- RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
- 9.1- Aucun
- 10.- COMMUNICATION DU MAIRE
- 10.1- Aucun
- 11.- COMMUNICATION DES CONSEILLERS
- 11.1- Aucun



# 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

## 13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 16h30, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-188

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-189

DÉPÔT DE LA PÉTITION ACCOMPAGNANT LE MÉMOIRE SUR LA MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEU HYDRIQUE, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE la pétition accompagnant le mémoire sur la modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations soit déposée au Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS

24-10-190

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 16h32, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale